

POINT DE VUE



Andrés Diharassarry
Maire d'Urdax
(Navarre)

Quels sont les projets importants qui sont actuellement menés au sein de l'association ?

Nous n'avons pas attendu la création de l'association pour commencer à mettre en œuvre des projets communs. Ceux-ci ont été nombreux dans le domaine culturel et touristique avec par exemple le chemin touristique entre les grottes, l'organisation de stages pour les guides touristiques... Nous avons également mis en place un ramassage commun des ordures ménagères. Nos projets en cours ou en discussion aujourd'hui sont de plus en plus nombreux: valoriser le monastère d'Urdax, mettre en place l'an prochain un événement réunissant des écrivains de la langue basque et catalane, créer un centre d'information pour les touristes à Zugarramurdi et Aïnoha, mettre en place un musée sur les grottes et des ateliers sur la "Taloa" (galette de farine de maïs) à Urdax, créer une école trilingue (espagnole, française et basque), etc. Dans le domaine sanitaire, on a évoqué également la création d'un réseau d'urgences médicales.

Quelles sont vos attentes par rapport à la création de la structure commune ?

La mise en place de l'association va permettre de structurer nos actions et de faciliter la mise en œuvre de nos projets. Pour prendre un autre exemple, la route qui va de Espelette à Elizondo et qui passe par Aïnoha et Urdax est constamment engorgée. (A Urdax, un travailleur sur deux vient des villages français environnants.) Il est important pour nous d'agir ensemble au niveau local afin d'interpeller le gouvernement de Navarre sur la nécessité de trouver des solutions afin de désengorger cet axe. La création de l'association va ainsi nous donner plus de poids et plus de légitimité pour trouver des financements afin de résoudre ce genre de problème. Elle devrait nous permettre de mettre en place ce "liant institutionnel" entre les communes, indispensable pour dépasser le stade de la recherche de subventions, pour coordonner les projets et faire vivre le territoire transfrontalier.

Pyrénées-Atlantiques - Navarre

Une association pour le territoire transfrontalier de Xareta

Le lundi 13 septembre 2004, les communes de Sare, d'Aïnoha (Pyrénées-Atlantiques), de Zugarramurdi et d'Urdax (Navarre) ont officialisé leurs relations en créant une association loi 1901 à caractère transfrontalier: l'association Xareta. Les maires des quatre communes ainsi que le président du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, Jean-Jacques Lasserre, étaient présents pour la signature des statuts.

Le territoire de Xareta, zone rurale de quelques kilomètres carrés, encerclée de montagnes et peuplée d'environ 3500 habitants, forme un bassin de vie transfrontalier unique, dans lequel les liens familiaux et sociaux ont toujours existés. Des actions touristiques et culturelles se sont développées depuis le début des années 90, avec par exemple, la restauration d'un sentier historique reliant les villages via des grottes préhistoriques. Ces liens ont abouti en 2002 à la signature d'une convention de coopération transfrontalière qui a permis d'élargir les actions communes à d'autres domaines comme le développement économique, les transports, l'environnement, etc.

Souhaitant aller plus loin dans leur démarche de coopération et afin de mieux fédérer les initiatives transfrontalières, les élus des quatre communes ont sollicité le Conseil des Elus du Pays Basque afin qu'une étude sur la faisabilité d'une structure intercommunale transfrontalière soit réalisée. Confiée à la MOT en 2003 et en partenariat avec l'Agence de développement CEDERNA (Navarre),



Le village d'Urdax

cette étude a préconisé la création d'une association regroupant les communes concernées et ayant son siège en France, structure qui permet une parité entre les communes françaises et espagnoles.

L'association "Xareta" a donc été créée en septembre dernier. Ayant pour but de structurer la coopération, elle doit permettre aux partenaires d'avoir un budget propre, d'obtenir plus facilement des subventions (venant des régions, de l'Etat, de l'Union européenne...), d'embaucher du personnel, etc. L'association s'organise autour d'un organe de direction politique, la commission institutionnelle qui définit le programme d'actions, et de commissions de travail, créées selon les besoins et ouvertes aux autres conseillers municipaux ainsi qu'aux opérateurs publics, privés et associatifs concernés. Un animateur doit être embauché, au moins à mi-temps, afin d'encadrer et d'impulser les démarches.

Pour en savoir plus : <http://xareta.sare.fr> ; www.espaces-transfrontaliers.org (rubrique "Projets")

Avec "Mosaïk" et "Confluence", les émissions télévisées transfrontalières se multiplient

Le concept d'émission télévisée transfrontalière remporte de vifs succès sur nos frontières : après "Confluence", un magazine franco-belge co-produit depuis avril 2004 par France 3 Lorraine-Champagne-Ardenne et TV Lux (Province du Luxembourg), c'est au tour de "Mosaïk" d'être diffusé sur des chaînes régionales françaises et allemandes.

Le projet "Mosaïk" a été lancé en octobre dernier avec la diffusion d'une émission bilingue sur deux chaînes locales : TV Cristal côté français et Offener Kanal côté allemand. Le concept de l'émission se matérialise par la réalisation de reportages quotidiens traitant de thèmes d'actualité transfrontalière, d'émissions hebdomadaires réalisées par deux animateurs, allemand et français, et d'une émission mensuelle "Kafekränzel" (rencontre autour du goûter) en dialecte. La zone de diffusion, qui comprend 30 kilomètres de frontière, s'étend de la région de Bitche-Sarreguemines-Sarralbe aux villes allemandes de Sarrebrück, Zweibrücken et Primasens.

Les objectifs, selon les responsables, sont de renforcer le rapprochement des habitants, de réduire les séparations culturelles et linguistiques,

de promouvoir le tourisme régional et même de nourrir la réflexion sur l'aménagement du territoire transfrontalier. Les échanges au niveau professionnel entre les deux chaînes, sont également affirmés : rapprochement du fonctionnement et de la compatibilité des équipements des deux chaînes, mobilité des employés, échanges intellectuels et culturels...

Cette émission fait écho à un autre magazine télé transfrontalier, "Confluence", diffusé une fois par mois à plus de 6,5 millions de spectateurs potentiels entre la Lorraine et la Province du Luxembourg en Belgique. Cette émission a l'ambition de "profiler l'héritage naturel culturel commun et de supprimer les effets de séparation dus à la frontière". Elle s'organise en deux parties: la première, thématique, aborde des sujets divers comme l'économie, le social, l'environnement... autour de reportages et de discussions en plateau. La seconde partie propose au spectateur de découvrir les richesses du territoire transfrontalier (patrimoine, folklore, gastronomie...). Selon les responsables, les résultats d'audience de cette émission sont à ce jour très positifs (26% de parts de marché). Le prochain rendez-vous est le 4 décembre.



FICHE TECHNIQUE



L'Accord de Karlsruhe et son extension le long de la frontière franco-suisse

Le territoire concerné par l'Accord de 1996 et son extension à la Suisse

L'Accord de Karlsruhe du 23 janvier 1996 est un accord quadripartite entre la France, le Luxembourg, l'Allemagne et la Suisse. Il s'applique aux collectivités territoriales communales, départementales et régionales (ou équivalents), et à leurs groupements et concerne, à l'origine, le Luxembourg, les länders de Sarre, Rhénanie-Palatinat et Bade-Wurtemberg en Allemagne, les régions Lorraine et Alsace en France et les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie, Soleure et Jura en Suisse.

Depuis le mois de juillet 2004, l'Accord a été étendu aux cantons de Neuchâtel, Vaud, Genève, Valais, Berne et Schaffhouse ainsi qu'aux régions françaises limitrophes : Franche-Comté et Rhône-Alpes.

Les possibilités offertes par l'Accord de Karlsruhe

Grâce à cet Accord, les partenaires ont la possibilité de conclure entre eux des conventions de coopération dans les domaines de compétences communs qu'ils détiennent en fonction de leur droit interne. Ces conventions leur permettent de coordonner leurs décisions, de réaliser et de gérer ensemble des équipements ou des services publics d'intérêt local commun. Les collectivités peuvent également associer à leurs démarches de coopération certains établissements publics comme les lycées, les hôpitaux, les offices de tourisme...

De plus, l'Accord prévoit la création d'un organisme de droit public à vocation opérationnelle : le groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) ayant pour objet de réaliser des missions et des services présentant un intérêt pour chacun de ses membres. Le régime du GLCT permet de définir des statuts "ad hoc" adaptés aux objectifs communs des membres.

Trois exemples de projets de GLCT dans l'agglomération franco-valdo-genevoise

Le projet de GLCT "Transports terrestres" : il s'agit de transformer un accord politique, la charte DTPR (Développement des Transports Publics Régionaux), signée en 2003, en lui donnant une forme juridique ; la création d'un GLCT est envisagée. Cette charte vise à favoriser le développement des transports publics dans l'agglomération en fixant des principes communs.

Le projet de GLCT "Rectangle d'Or" : le projet d'aménagement du Rectangle d'Or autour de l'aéroport international de Genève (comprenant une zone côté français) avait retenu, comme structure de réalisation, la forme de la SEML (Société d'Economie Mixte Locale). Depuis l'extension de l'Accord de Karlsruhe, les porteurs du projet ont prévu, sans remettre en cause la nécessité de la SEML pour rendre opérationnel le projet, de créer courant 2005 un GLCT pour assurer dans un premier temps la maîtrise d'ouvrage publique transfrontalière.

Le projet de GLCT "Conduite forcée pour l'assainissement des eaux" : il s'agit d'un projet mené par des communes entre Genève et le Pays de Gex afin de réaliser des équipements communs d'assainissement.

Pour en savoir plus : www.espaces-transfrontaliers.org (rubriques "Fonds juridique" et "Formation")

ÉVÉNEMENTS

■ Forum des collectivités territoriales françaises et des nouveaux Etats membres : "Quelle Europe locale pour demain ?"

Cette manifestation est consacrée à la contribution des partenariats des villes, départements et régions à l'intégration européenne et aux questions relatives à la place des pouvoirs locaux dans l'espace politique européen, à la décentralisation, aux services publics locaux et à la citoyenneté.

Date : 25 et 26 novembre 2004

Lieu : Paris et diverses villes françaises

Organisation : AFCCRE, AMF, ADF, ARF, Cités Unies...

Pour en savoir plus :

www.afccre.asso.fr

■ Forum Interreg IIC "La coopération interrégionale dans une Europe élargie: bilan et perspectives"

Date : 6 et 7 décembre 2004

Lieu : Rotterdam

Pour en savoir plus :

www.interreg3c.net

PROCHAIN SEMINAIRE MOT

■ "Les solidarités transfrontalières : un nouveau défi à relever"

Ce séminaire, prévu initialement en décembre 2004, est reporté aux 2 et 3 février 2005.

Il traitera de la question suivante : Pour donner une nouvelle impulsion aux projets, quelles solidarités politiques, économiques et financières développer dans les bassins de vie transfrontaliers ?

Lieu : Paris

Pour en savoir plus :

www.espaces-transfrontaliers.org

DANS LA PRESSE, EN OCTOBRE...

■ LENS-LIEVIN - Écologie et économie: main dans la main - Le Nord-Pas-de-Calais et des régions anglaises (Kent, Sussex, Medway) se sont donné deux ans pour structurer ensemble une filière d'éco-entreprises en eurorégion, *La Voix du Nord*, 10 octobre

■ Santé-Mobilité accrue à l'ouest du Hainaut - Vers des soins sans frontières, *Le Soir*, 8 octobre

A petits pas, l'Europe sanitaire avance. Après Chimay et la Thiérache, Mouscron, Roubaix et Wattrelos vont créer leur zone de libre accès...

■ Recherche-Coopération franco-luxembourgeoise - Deux entités s'allient pour le meilleur, *Le Républicain Lorrain*, 19 octobre

La section des sciences de l'Institut grand-ducal et l'Académie lorraine des sciences ont signé une convention de partenariat...

■ Tourisme en Meuse - Le syndicat d'initiatives transfrontalier de Marville mis sur pied, *Le Républicain lorrain*, 22 octobre

Sous l'impulsion du sénateur-maire Claude Biwer, la région de Marville compte désormais un syndicat d'initiatives transfrontalier...

■ Fiscalité : l'exemple belge n'est pas facile à transposer, *Le Républicain Lorrain*, 27 octobre

Obtenir un système de ristourne sur l'impôt des frontaliers au Luxembourg ? Comparaison délicate. L'analyse comparative de notre correspondant...

■ Grossmann - Petry : réactions croisées, *DNA*, 12 octobre

Le président de la CUS et le maire de Kehl ont accepté de commenter les résultats du sondage sur l'Eurodistrict CUS-Ortenau publiés dans le journal...

■ Claudie Haigneré lance une étude sur la coopération transfrontalière, *DNA*, 16 octobre

Suite aux résultats du sondage sur l'Eurodistrict CUS-Ortenau, Claudie Haigneré a demandé à Alain Lamassoure, député européen "pour aller plus vite et plus loin (...) une étude sur les moyens de favoriser le développement des coopérations transfrontalières..."

■ La liaison Praille-Eaux-Vives menacée par le TGV ?, *Tribune de Genève*, 28 octobre

La Commission des transports du Conseil national a doublé le crédit consacré au raccordement de la Suisse au réseau ferroviaire européen à grande vitesse. (...) Du coup, la liaison Praille-Eaux-Vives (CEVA), qui n'a pas bénéficié encore de l'onction d'un vote du Parlement, pourrait être menacée...

■ "L'Eurorégion du Sud est déjà plébiscitée", *La Dépêche du Midi*, 29 octobre

Selon un sondage, 90% des midi-pyrénéens se déclarent favorables à l'union de trois régions espagnoles et deux françaises, qui sera signée aujourd'hui...